

# DU SPORT POUR TOUS

*Pensez à l'activité physique adaptée !*



## Les bienfaits de l'APA ne sont plus à démontrer.

C'est un traitement efficace et sans effet secondaire contre les cancers, les maladies cardio-vasculaires, et toute pathologie chronique...

### PATIENTS CONCERNÉS

- Inclus dans un parcours pathologie chronique via Entr'Actes ;
- ou sédentaires ;
- ou en surpoids /obésité ;
- ou polypathologiques ;
- ou post-cancer.

### AVANTAGES

- La prise en charge du patient est assurée par une maison sport santé agréée partenaire ;
- La prise en charge financière est possible dans certaines conditions ;
- Une mise en relation facilitée entre patients et maisons sport santé.

### COMMENT FAIRE ?

Aller sur l'application [Entr'Actes](#) et réalisez un nouveau déclenchement en suivant les étapes suivantes :



**Intervenant :** Activité physique adaptée

**Soins :** Autre soin

**Type PeC :** Consultation

**Délai d'intervention :** 2 semaines

**Délai de réponse :** 4 jours

**Commentaire :** Précisez le motif de la demande et les recommandations particulières que vous souhaitez transmettre à la Maison Sport Santé

## LES +

**Vous pourrez suivre l'évolution** de la reprise de l'activité physique adaptée de votre patient.

**3h d'activité physique modérée** par semaine = effets bénéfiques sur la santé

La remise au sport en **toute sécurité**, grâce à un partenariat étroit avec les maisons sport santé de votre territoire

Votre CPTS a développé **des outils** pour vous faciliter la prescription d'APA

#### PLUS D'INFOS :

[contact@intercpts.fr](mailto:contact@intercpts.fr) / 07 66 60 37 11